

**RENOUVELLEMENT PERSONNE COMPETENTE  
EN RADIOPROTECTION SOURCES NON SCHELLES  
ET/OU SOURCES SCHELLES**  
Les 17, 18, 19 et 20 septembre 2019

<p><b>Lieu :</b> <b>Paris</b> <b>(17<sup>ème</sup> arrondissement)</b></p>	<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Actualiser les connaissances techniques et réglementaires d'une personne compétente en radioprotection exerçant cette activité régulièrement, dans le secteur industrie et recherche</p> <p>Option : <b>sources radioactives non scellées et/ ou scellées</b></p>
<p><b>Public :</b> Personne compétente en radioprotection exerçant cette activité dans le secteur industrie et recherche: sources radioactives non scellées et /ou sources scellées Avoir son certificat PCR en cours de validité (validité de 5 ans déterminée par la date du module théorique)</p> <p><b>Intervenant :</b> Formateur externe certifié</p> <p><b>Recyclage :</b> Tous les 5 ans</p> <p><b>Durée :</b> 4 jours</p> <p><b>Dates :</b> Les 17, 18,19 et 20 septembre 2019</p>	<p><b>Programme :</b></p> <p><b>Actualisation des connaissances techniques et réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réactualisation des connaissances.</li><li>- Calcul de débit de dose et de protection</li><li>- Risques liés aux appareils émettant des rayonnements ionisants et aux sources non scellées.</li><li>- Risques de dispersion des radioéléments et protections adaptées.</li><li>- Procédures de gestion de déchets</li><li>- Zonage</li><li>- Détection et mesure des rayonnements ionisants</li><li>- Gestion d'une situation radiologique dégradée ou accidentelle</li><li>- Contrôles internes de radioprotection</li></ul> <p><b>Contrôle des connaissances :</b></p> <p>Contrôle oral individuel des connaissances et savoir-faire basé sur le rapport d'activité du candidat et une évaluation sous forme d'un questionnaire à choix multiples.</p> <p>Suite à la réussite au contrôle des connaissances et savoir-faire, un certificat de formation d'une validité de cinq ans, est délivré par l'organisme certifié.</p> <p><b>Pré-requis :</b></p> <p>Le stagiaire doit fournir à son inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la copie de l'avis FAVORABLE d'aptitude à exercer la fonction de PCR ;</li><li>- un justificatif de votre employeur prouvant la fonction de PCR pendant 1 an au moins depuis 5 ans maximum ;</li><li>- <b>un rapport d'activité</b> justifiant des missions accomplies en tant que PCR (sources radioactives non scellées) au cours des cinq dernières années.</li></ul> <p>Un guide de rédaction du rapport est fourni</p> <p>Les stagiaires devront s'équiper d'une calculatrice scientifique et de leurs dosimètres</p>
<p><b>Inscription et de <u>remise du rapport d'activité</u> :</b></p> <p><b>Date limite d'inscription : le 27 juin 2019</b></p> <p>Inscription sur le site <a href="https://www.sirene.inserm.fr/">https://www.sirene.inserm.fr/</a></p> <p>Sur « Demander une formation » : Région : Ile de France / Domaine : Hygiène et sécurité</p> <p><b>Contacts : Catherine SUSSEST- Christiane ALBERI</b> Formation continue DR Paris 7 Inserm – Tour les Mercuriales - 40 rue Jean Jaurès 93176 Bagnole Cedex Tel : 01 43 62 27 07 05 / Fax : 01 43 62 27 01 Mail : <a href="mailto:formation.paris7@inserm.fr">formation.paris7@inserm.fr</a></p>	